

LA VILLE-DU-BOIS

L'association "Bien vivre à la Ville-du-Bois" s'inquiète

"Bien vivre" fait sa rentrée

Depuis plusieurs années, la qualité de vie à La Ville-du-Bois se dégrade. Jean-Pierre Meur, son maire, avait promis à ses habitants de rendre à la commune son caractère de "village champêtre". Quatre ans plus tard, il reste bien du chemin à parcourir, de l'aveu même de l'élu...

Les membres de "Bien vivre à La Ville-du-Bois" s'inquiètent. Les mauvaises langues diront que c'est ce qu'ils font le mieux. Mais il faut reconnaître que la récente extension du centre commercial Carrefour et l'état de santé de la N20, qui se détériore chaque jour, donnent matière à réflexion. Notamment en matière de nuisances sonores. Et automobiles en particulier. L'extension du centre commercial et la déficience du réseau de transports en commun ont fait de la commune un passage obligé de l'itinéraire de délestage des automobilistes de la région... « Nous nous sommes amusés à réaliser des pointages entre le centre Carrefour et Linas. Je peux vous assurer que les voitures qui circulent dans les rues de La Ville-du-Bois ne sont pas des riverains... En 2003, nous comptons un trafic de 7 000 véhicules par jour mais aujourd'hui nous sommes sans doute au-delà » observe Evelyne Vergeot, présidente de l'association "Bien vivre à La Ville-du-Bois". Pour l'association, une des solutions possibles au problème de circulation serait la remise au goût du jour du vieux projet de tunnel sur la N20. De son côté, le conseil général ne fait pas tout à fait le même constat et rappelle que « 92% du trafic dans les rues de La Ville-du-Bois est local ». Un argument que réfute les membres de "BWVB" : « Le conseil



Les membres de l'association posent devant le flot de circulation.

général entend par local le trafic des habitants du département : nous n'avons pas tout à fait la même définition... ». Et pourtant, c'est l'instance départementale qui a les cartes en mains. Le transfert de la N20 au conseil général qui sera effectif au premier janvier 2006 est sujet d'inquiétude pour le conseil général : « Les coûts de réhabilitation de la N 20 sont astronomiques. Les dernières études de marché ont déjà trois ou quatre ans mais l'opportunité d'un tunnel est exclue. Les normes de sécurité se sont rigidifiées depuis quelques années » observe Gérard Funès, vice-président chargé de la voirie et des équipements publics au conseil général. Ce week-end, bien vivre à la Ville-du-Bois sera présente sur le forum des

associations. Une façon de se faire entendre par la municipalité « qui reste sourde à leur appel ». Pour sa part, Jean-Pierre Meur, le maire de la commune, estime que l'association « s'attache trop à des points de détail et n'a pas de vue panoramique sur le problème ». « Nous avons pour la première fois proposé aux enfants un quizz sur les thèmes qui nous touchent, comme l'environnement et la sécurité routière. Une façon de sensibiliser les enfants, et à travers eux, leurs parents ». Les mesures qui permettront le désengorgement de la N20 ne sont pas réalisables sur le court terme et sensibiliser les enfants au problème est sûrement un bon calcul.

David Berthelem

DROIT DE RÉPONSE

MONTLHÉRY

William Gautherin, président du SIRM a souhaité réagir à notre article intitulé "une piscine pour les Montlhériens" paru le 1^{er} septembre :

« Dans le cadre de la compétence équipements sportifs "attribuée au Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry" (SIRM), les communes de Linas, Longpont, La Ville-du-Bois et Montlhéry gèrent et financent les travaux de construction de la nouvelle piscine et en assurent son entretien. Le montant des travaux, retenu par la commission d'appel d'offres du 18 août, s'élève à 3,5 M d'euros auxquels il faut ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre (y compris la mission du bureau de contrôle), soit sensiblement 0,5 M. Ce montant est complété par l'apurement financier de la situation avec l'architecte, que nous avons remercié en avril 2003. On obtient ainsi un total estimé à 4.4M d'euros. Le compte administratif de 2004 a dégagé un excédent budgétaire imputable en partie au budget piscine. Ainsi, en prenant en compte les subventions de la Région et du Département de 2,2 M d'euros, le montant restant à la charge des 4 communes est de l'ordre de 1.7 M d'euros. A ce stade, le calcul de la subvention du conseil régional est fait sur la base de la population des 4 communes participant au projet, soit 22 290 habitants, sans double compte. En premier lieu, les modifications techniques apportées au projet, à la demande du maître d'œuvre ont conduit à déposer un nouveau permis de construire en date du 5 août, avec un délai d'instruction de trois mois, complété réglementairement par un mois de recours des tiers. La durée prévisionnelle des travaux est de 11 mois. Depuis 30 ans, la piscine existe sur du foncier appartenant à la ville de Montlhéry. Certains juristes conseillent, afin d'éviter de futurs imbroglios administratifs, d'établir une convention de mise à disposition du terrain entre le Syndicat et la commune de Montlhéry, propriétaire du foncier, afin de préciser la consistance foncière, la situation juridique et l'état des biens mis à disposition. »